

ADDENDUM N°1 au Dossier d'Appel d'Offres N° CB/DESIGN-BUILD/MCA-M/LI-33/COMPACT

la Conception, Réalisation et mise en service de la station d'épuration (STEP) des Eaux usées de la zone industrielle de Bouznika et son extension

ANCIENNE DISPOSITION	NOUVELLE DISPOSITION
Lettre d'invitation à soumissionner	
Page V : 3éme paragraphe	Est remplacée par :
Toutes les Offres doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission incluse dans	Page V : 3éme paragraphe
l'Offre technique sous la forme et pour le montant indiqués sur les FDAO dans la clause	Toutes les Offres doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission incluse dans
20.1 des IS. Les Offres doivent être fournies de la manière indiquées dans les FDAO à la	l'Offre technique sous la forme et pour le montant indiqués sur les FDAO dans la clause 20.1
clause 23.1 des IS, au plus tard le 28 Mai 2020 à 15H heure locale de Rabat	des IS. Les Offres doivent être fournies de la manière indiquée dans les FDAO à la clause 23.1
	des IS, au plus tard le 22 Juin 2020 à 15H heure locale de Rabat.
	Exceptionnellement, pour des raisons de restriction de mobilité dues au COVID-19, la
	Garantie d'Offre n'est pas requise.
Section I Instructions aux soumissionnaires	

IS 5.4: Entreprises publiques:

Les entreprises publiques (« GOE » en anglais) n'ont pas le droit de soumettre des offres pour des marchés de biens ou travaux financés par la MCC. Une entreprise publique a) ne peut être partie à aucun contrat de fourniture de biens ou de travaux financé par la MCC adjugé selon un appel d'offres concurrentiel ouvert ou restreint, l'attribution de marché de gré à gré ou la sélection d'un seul fournisseur ; et b) ne peut être pré-qualifiée ou présélectionnée en vue de tout contrat de biens ou travaux financé par la MCC et devant être adjugé par ces méthodes. Cette interdiction ne s'applique pas aux Travaux en régie effectués par des entités appartenant au Gouvernement du pays du Maître d'ouvrage ou aux établissements d'enseignement et centres de recherches du secteur public ainsi qu'aux entités statistiques ou cartographiques, ou aux autres entités techniques, du secteur public qui n'ont pas été constituées principalement à des fins commerciales, ou

Est remplacée par :

IS 5.4: Entreprises publiques:

Les entreprises publiques (« GOE » en anglais) n'ont pas le droit de soumettre des offres pour des marchés de biens ou travaux financés par la MCC. Une entreprise publique a) ne peut être partie à aucun contrat de fourniture de biens ou de travaux financé par la MCC adjugé selon un appel d'offres concurrentiel ouvert ou restreint, l'attribution de marché de gré à gré ou la sélection d'un seul fournisseur ; et b) ne peut être pré-qualifiée ou présélectionnée en vue de tout contrat de biens ou travaux financé par la MCC et devant être adjugé par ces méthodes¹ . Cette interdiction ne s'applique pas aux Travaux en régie effectués par des entités appartenant au Gouvernement du pays du Maître d'ouvrage ou aux établissements d'enseignement et centres de recherches du secteur public ainsi qu'aux entités statistiques ou cartographiques, ou aux autres entités techniques, du secteur public qui n'ont pas été

¹ MCC pourrait également considérer la preuve de contrôle comme acquise pour les entreprises originaires de pays n'ayant pas une économie de marché selon le Département américain du commerce ou l'Organisation mondiale du commerce.

pour lesquelles une exception est accordée par la MCC conformément à la Septième partie des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC. Tous les Soumissionnaires doivent certifier leur statut dans le cadre de leur soumission d'Offre.	constituées principalement à des fins commerciales, ou pour lesquelles une exception est accordée par la MCC conformément à la Septième partie des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC. Tous les Soumissionnaires doivent certifier leur statut dans le cadre de leur soumission d'Offre
Section II Fiches de données de l'appel d'offres	
La clause IS 8.1: Des demandes de clarifications peuvent être formulées lors de la réunion préalable ou adressées par courriel à l'adresse : procurement@mcamorocco.ma au plus tard le 07 Mai 2020. Les réponses à ces demandes de clarifications seront communiquées à tous les soumissionnaires au plus tard le 14 Mai 2020.	Est remplacée par : La clause IS 8.1 : Des demandes de clarifications peuvent être formulées lors de la réunion préalable ou adressées par courriel à l'adresse : procurement@mcamorocco.ma au plus tard le 12 Juin 2020. Les réponses à ces demandes de clarifications seront communiquées à tous les
Sournissionnaires au plus tard le 14 Mai 2020.	soumissionnaires au plus tard le 15 Juin 2020.
La clause IS 8.2: Non Applicable La clause IS 8.3: Non Applicable	Est remplacée par : La clause IS 8.2 : Une visite du Chantier organisée par le Maître d'ouvrage aura lieu à la date, à l'heure et à l'endroit suivants : Date : 12 Juin 2020 sous réserve des dispositions sanitaires décrétés par le Pays Heure : 10h00 (heure de Rabat) Lieu : Le point de rendez-vous pour le démarrage de la visite sera communiqué ultérieurement et publié sur le site de l'Agence MCA-Morocco : http://www.mcamorocco.ma/fr/appels-doffres Est remplacée par : La clause IS 8.3 : Applicable, sous réserve des dispositions sanitaires décrétés par le Pays
La almusa IC 42.4	
La clause IS 12.1 : L'Offre doit être constituée d'une Offre technique et d'une Offre financière, le tout étant disposé dans UN fichier EXTÉRIEUR UNIQUE.	Du fait de la situation pandémique la garantie de soumission n'est plus exigée et la clause est remplacée par : La clause IS 12.1 :
Le Soumissionnaire dispose dans deux fichiers distincts, sur lesquelles figureront les mentions « Offre technique » et « Offre financière (sécurisé par un mot de passe »:	L'Offre doit être constituée d'une Offre technique et d'une Offre financière, le tout étant disposé dans <u>UN fichier EXTÉRIEUR UNIQUE</u> .
<u>1^{er} fichier intérieur contenant l'Offre technique :</u>	Le Soumissionnaire dispose dans deux fichiers distincts, sur lesquelles figureront les mentions « Offre technique » et « Offre financière (sécurisé par un mot de passe »:

- 1) Lettre d'Offre technique
- 2) Garantie de soumission
- 3) TECH-1: Proposition de Conception
- 4) TECH-2 : Description de la méthode utilisée
- 5) TECH-3 : Méthodologie et personnel dédiés aux questions environnementales, sociales, de santé et de sécurité
- 6) TECH-4 : Programme
- 7) TECH-6: Organisation de gestion de projet
- 8) TECH-7: Équipements de construction
- 9) TECH-8: Curriculum vitae du Personnel clé
- 10) ELI-1 : Fiche d'informations sur Coentreprise / Association / Sous-traitant / Fournisseurs clés / Autres vendeurs clés
- 11) ELI-2: Formulaire de certification d'entreprise publique
- 12) CON-1: Antécédents d'inexécution de contrat et de litiges
- 13) FIN-1: Situation financière
- 14) FIN-2: Chiffre d'affaires moyen annuel en construction
- 15) FIN-3: Ressources financières
- 16) FIN-4: Engagements contractuels actuels / Travaux en cours
- 17) REF-1: Références des contrats financés par la MCC
- 18) REF-2 : Références des contrats non financés par la MCC
- 19) CGS : Le Cahier des Garanties Souscrites et performances minimales exigées complété, paraphé et signé pour acceptation par le soumissionnaire

EΤ

2^{eme} fichier intérieur contenant l'Offre financière (securisé par un mot de passe) :

- 1) Lettre d'Offre financière
- 2) Appendice à l'Offre financière
- 3) TECH-5 : Prévision de trésorerie

Structure des taux et Bordereau des prix

La clause IS 20.1:

Le montant et la devise de la Garantie de soumission sont d'au moins cinq cent mille (500 000) Dirham marocain (MAD) ou l'équivalent en dollars américains.

<u>1^{er} fichier intérieur cont</u>enant l'Offre technique :

- 1. Lettre d'Offre technique
- 2. TECH-1: Proposition de Conception
- 3. TECH-2 : Description de la méthode utilisée
- 4. TECH-3 : Méthodologie et personnel dédiés aux questions environnementales, sociales, de santé et de sécurité
- 5. TECH-4: Programme
- 6. TECH-6: Organisation de gestion de projet
- 7. TECH-7: Équipements de construction
- 8. TECH-8: Curriculum vitae du Personnel clé
- 9. ELI-1: Fiche d'informations sur Coentreprise / Association / Sous-traitant / Fournisseurs clés / Autres vendeurs clés
- 10. ELI-2: Formulaire de certification d'entreprise publique
- 11. CON-1: Antécédents d'inexécution de contrat et de litiges
- 12. FIN-1: Situation financière
- 13. FIN-2: Chiffre d'affaires moyen annuel en construction
- 14. FIN-3: Ressources financières
- 15. FIN-4: Engagements contractuels actuels / Travaux en cours
- 16. REF-1: Références des contrats financés par la MCC
- 17. REF-2 : Références des contrats non financés par la MCC
- 18. CGS : Le Cahier des Garanties Souscrites et performances minimales exigées complété, paraphé et signé pour acceptation par le soumissionnaire

FT

2^{eme} fichier intérieur contenant l'Offre financière (securisé par un mot de passe) :

- 1. Lettre d'Offre financière
- 2. Appendice à l'Offre financière
- 3. TECH-5: Prévision de trésorerie
- 4. Structure des taux et Bordereau des prix

Est remplacée par :

La clause IS 20.1:

Non Applicable

La clause IS 23.1:

Les offres doivent être soumises par voie électronique.

Le lien de demande de fichier à utiliser pour soumettre son offre complète est :

https://www.dropbox.com/request/I5ILC3PFDeSwuEOR3xz1

La date limite de soumission des Offres est :

Date : le 28 Mai 2020

Heure: 15h00

La clause IS 26.1 :

L'ouverture des Offres se tiendra en séance publique uniquement en ligne (webinaire) sur la plateforme zoom.us via le lien : https://zoom.us/j/98756025165

Date : **28 Mai 2020** Heure : **15h30**

Le Procès-verbal de la séance d'ouverture des propositions techniques sera envoyé aux entreprises ayant soumissionné à la date limite indiquée à la clause IS 23.1.

Est remplacée par :

La clause IS 23.1:

Les offres doivent être soumises par voie électronique.

Le lien de demande de fichier à utiliser pour soumettre son offre complète est :

https://www.dropbox.com/request/I5ILC3PFDeSwuEOR3xz1

La date limite de soumission des Offres est :

Date : le 22 Juin 2020

Heure: 15h00

Est remplacée par :

La clause IS 26.1:

L'ouverture des Offres se tiendra en séance publique uniquement en ligne (webinaire) sur la plateforme zoom.us via le lien : https://zoom.us/j/98756025165

Date : **22 Juin 2020**

Heure : 15h30

Le Procès-verbal de la séance d'ouverture des propositions techniques sera envoyé aux entreprises ayant soumissionné à la date limite indiquée à la clause IS 23.1.

Section III Critères de qualification et d'évaluation

Le sous-facteur 3.3.1 « Antécédents financiers » :

Soumission des états financiers vérifiés, y compris bilans, états financiers et états des flux de trésorerie, ou, si cela n'est pas exigé par la législation du pays du Soumissionnaire, d'autres états financiers qui soient jugés acceptables par le Maître d'ouvrage, pour les cinq (5) dernières années, afin de démontrer la solidité actuelle de la situation financière du Soumissionnaire et sa rentabilité à long terme, et pour prouver ce qui suit :

- 1. Ratio d'endettement à court terme moyen (Actif à court terme / Passif à court terme) ≥ 1,2
- 2. Ratio d'endettement moyen (Endettement total/Actif total) ≤ 0,8

Est remplacée par :

Le sous-facteur 3.3.1 « Antécédents financiers » :

Soumission des états financiers vérifiés, y compris bilans, états financiers et états des flux de trésorerie, ou, si cela n'est pas exigé par la législation du pays du Soumissionnaire, d'autres états financiers qui soient jugés acceptables par le Maître d'ouvrage, pour les trois (3) dernières années, afin de démontrer la solidité actuelle de la situation financière du Soumissionnaire et sa rentabilité à long terme, et pour prouver ce qui suit :

- 1. Ratio d'endettement à court terme moyen (Actif à court terme / Passif à court terme) ≥ 1,2
- 2. Ratio d'endettement moyen (Endettement total/Actif total) ≤ 0.8

Cet addendum fait partie du Dossier d'Appel d'Offres et modifie :

- La lettre d'invitation à soumissionner ;
- La section I : Instructions aux soumissionnaires pour intégrer le nouveau langage de l'économie de marché ;
- La section II : Fiches de données de l'appel d'offres ;
- La section III : Critères de qualification et d'évaluation.

Toutes les autres clauses et conditions du Dossier d'Appel d'offres non concernées par cet addendum n°1 demeurent inchangées.